



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du logement

Question écrite n° 100738

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur le rapport annuel de la fondation Abbé-Pierre publié le 1er février. La seizième édition du rapport annuel de la fondation Abbé-Pierre déclare l'état d'urgence, et ce n'est pas en raison d'une situation nouvelle, mais plutôt parce que les difficultés de logement touchent désormais les ménages modestes, les locataires et même les propriétaires. 3,6 millions de Français sont en situation de mal logement, dont 600 000 enfants, qui souffrent des conséquences de cet état : saturnisme, infections respiratoires... Au regard d'une telle gravité, la fondation Abbé-Pierre propose plusieurs pistes de réflexions, qui devraient se traduire par des mesures concrètes. Parmi celles-ci, la fondation propose d'appliquer la taxe sur la vacance. Cette taxe vise les propriétaires qui n'ont pas loué leur logement après deux ans de vacance. Elle peut être payée pendant trois ans, délai au terme duquel le bien est réquisitionnable. Aujourd'hui, on comptabilise plus de deux millions de logements vacants exploitables ; aussi il demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour mettre en application la taxe sur la vacance.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100738

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1684

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)